

Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial Grand-Est Nord du 13 octobre 2015

Liste des présents

Représentants du Personnel

Titulaires

- Christophe LAURELUT, CGT Culture
- Carole DAROQUE, SUD

Suppléants

- Soraya SIAFI, CGT Culture (le matin)
- Franck VERDELET, CGT Culture
- Michel KASPRZYK, CNT
- Lonny BOURADA, SUD

Représentants de l'Administration

- Claude GITTA, Directeur Interrégional
- Frédéric MAILLARD
- Marie-Pierre KOENIG
- Agnès BALMELLE
- Christine BAUCOURT
- Eric HONNORE (point 4)
- Cédric LELIEVRE (point 11)
- Morgane GRESSET
- Patrick SCHWARTZ

Experts

- Xavier ANTOINE
- Faustine ROUSSEL

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DES PV DU 21 JANVIER 2014, 30 SEPTEMBRE 2014 ET DU 10 MARS 2015 (POUR AVIS)
- II. INFORMATION ET EXAMEN DES SUITES DONNÉES AUX QUESTIONS TRAITÉES ET AUX PROPOSITIONS ÉMISES LORS DES PRÉCÉDENTES RENIEMENT CTS
- III. EXAMENS DES FICHES NAVETTES ET DES SUITES DONNÉES AUX SAISINES DU CTC
- IV. EXÉCUTION DU BUDGET 2015 ET PRÉVISIONNEL 2016
- V. ACTIVITÉ 2015 :
 - Bilan et perspectives 2015
 - Perspectives 2016
 - Point sur le marché concurrentiel privé
 - Suivi des grands déplacements
- VI. EMPLOI & EFFECTIFS
 - Bilan de l'AREP
 - Accueil des CDI AREP
 - Entrées/sorties, mutations
 - Nature et importance de l'intervention des CDI extérieurs sur les chantiers
 - Nomination au choix pour la filière scientifique : point sur le bon déroulement de la procédure
 - Bilan de l'emploi CDD dans l'interrégion, perspectives du 2^{ème} semestre
- VII. BILAN D'AFFECTATION 2012 (VERSION NUMÉRIQUE) ET PRÉSENTATION DE CELUI DE 2013 ET 2014
- VIII. FORMATION
 - Point sur le processus de recensement des besoins
 - Bilan formation 2013
 - Plan de formation 2014
 - Plan de formation 2015
 - Point sur les entretiens individuels de formation

- IX. BILAN SOCIAL 2013 (ET 2014)
- X. POINT SUR L'ORGANISATION DE L'OPÉRATION BURE – SAUDRON
- XI. PRÉVENTION DES RISQUES OGIIENNE ET SÉCURITÉ
- État d'avancement de la démarche RPS
 - Information hygiène et sécurité
- XII. MISE EN PLACE DU SGA-AGRESSO (CALENDRIER)
- XIII. SUIVI DES BASES
- En Lorraine : réorganisation des locaux du site de Metz et recherche des nouveaux locaux
 - En Champagne-Ardenne : suivi des résultats de l'enquête mobilité et état actuel sur la base de SMSP
- XIV. HARMONISATION FONCTIONNELLE DES DIRECTIONS INTERRÉGIONALES
- Mise en œuvre en GEN
- XV. EXTERNALISATION DES PRESTATIONS : EXAMEN DES COÛTS LIES A L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, AUX DÉPLACEMENTS ET HÉBERGEMENTS
- XVI. QUESTIONS DIVERSES
- Problèmes d'équipement d'appareil photo en Champagne-Ardenne et de l'interrégion
 - Impact de la grande région sur l'organisation de l'INRAP GEN
 - Installations de travail pour nouveaux spécialistes (carpologues, céramologues, imagerie, binoculaire, espace de travail, installation de collections de référence)

Claude GITTA ouvre la séance de cette réunion ordinaire du Comité technique spécial de la Direction interrégionale Grand-Est Nord. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et salue l'arrivée de Frédéric MAILLARD, le nouveau Secrétaire général. Il procède à l'appel.

En préambule, Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne l'ampleur de l'ordre du jour et estime qu'il est nécessaire de commencer les réunions plus tôt, avant 9 heures 30. En outre, il demande le report du point 9 consacré à l'examen du Bilan social 2013, qui pourrait faire l'objet d'une réunion dédiée.

Claude GITTA valide le report de l'examen du point 9. Quant à l'horaire du début des réunions, il est nécessaire de respecter les horaires de début, mais il souligne que certains membres sont tributaires des horaires de train.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaite avancer l'heure de démarrage à 9 heures en reportant les points qui concernent les AST à la fin de la réunion.

Claude GITTA donne son accord pour démarrer les réunions à 9 heures. Il note qu'il convient de désigner un secrétaire de séance.

Michel KASPRZYK (CNT) se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

I – APPROBATION DES PV DU 21 JANVIER 2014, 30 SEPTEMBRE 2014 ET DU 10 MARS 2015 (POUR AVIS)

Frédéric MAILLARD indique que les PV du 21 janvier 2014 et du 10 mars 2015 sont en cours de relecture par les organisations syndicales. Le PV du 30 septembre 2014 est disponible à l'approbation.

Soraya SIAFI (CGT Culture) indique qu'elle était secrétaire de séance de la réunion du 30 septembre 2014. Elle a validé le PV, mais réitère le commentaire selon lequel il ne s'agit pas d'un verbatim. Les interventions sont parfois trop synthétiques et ce problème est peut-être lié au fait que les membres du CTS ne se présentent pas lorsqu'ils prennent la parole. En tout état de cause, ce niveau de synthèse ne lui convient pas.

Claude GITTA estime que si le sens des prises de parole est respecté, le niveau de synthèse ne pose pas problème. En cas de contresens, il convient de s'interroger, mais si ce problème n'est pas relevé, la synthèse est positive. Il rappelle que l'objectif est que le document soit lu.

Soraya SIAFI (CGT Culture) juge que de manière générale, la transcription du sens était correcte, mais note que parfois, le résumé était trop rapide.

Frédéric MAILLARD rappelle que la rédaction des PV repose sur un système de jetons et que ce crédit n'est pas inépuisable. Ainsi, la synthèse est peut-être liée à un souci d'économies de la part de la société prestataire de services. Par ailleurs, il estime que le document synthétique est plus opérationnel, pourvu qu'il respecte le sens des propos.

Claude GITTA soumet le PV au vote.

Le procès-verbal du 30 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

II – INFORMATION ET EXAMEN DES SUITES DONNÉES AUX QUESTIONS TRAITÉES ET AUX PROPOSITIONS ÉMISES LORS DES PRÉCÉDENTES RENIEMENT CTS

5. Cloisonnement des locaux à Reims

Frédéric MAILLARD indique que ce point doit être supprimé du tableau.

Les représentants du personnel donnent leur accord pour la suppression du point 5.

7. Notes aux agents sur les modalités d'utilisation des véhicules courte durée

Frédéric MAILLARD précise que la Direction n'a pas retenu l'idée de transmettre une nouvelle note aux agents et a rappelé l'existence d'une circulaire relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) objecte que ladite circulaire n'évoque précisément pas les locations de véhicules de courte durée. Il maintient donc sa demande de rédaction et de diffusion d'une note aux agents sur ce sujet.

Claude GITTA rappelle que le contexte particulier lié à l'activité se traduit par une utilisation différenciée du parc de véhicules de location longue durée de l'établissement. À ce jour, au plan national, il est question de favoriser l'optimisation de l'affectation de ces véhicules qui peuvent être transférés des interrégions à faible activité vers celles où les besoins sont plus importants. GEN a de ce fait de moins en moins recours à des locations de véhicules de courte durée et la note demandée ne semble donc pas prioritaire.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) craint que le fait de juger ce point non prioritaire n'aboutisse à le rendre caduc au fil du temps. Pourtant, dans les circonstances actuelles, l'utilisation des véhicules de courte durée n'a pas complètement disparu et le flou réglementaire persiste.

Claude GITTA précise qu'il n'existe plus de contrat-cadre avec Europcar pour la location des véhicules de courte durée, conformément aux prescriptions nationales.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souhaite savoir comment sont comblés les besoins en la matière.

Claude GITTA répond que les services centraux gèrent le transfert des véhicules entre interrégions en fonction des besoins. GEN a déjà perçu des véhicules par ce biais.

Carole DAROQUE (SUD) note que les besoins du terrain ne sont pas couverts et demande si les volumes sont appelés à augmenter.

Claude GITTA souligne que le niveau d'activité est le curseur dont dépend l'appréciation des besoins en véhicules.

Soraya SIAFI (CGT Culture) demande si la réduction du volume de véhicules alloué à chaque DIR constitue un corollaire à ce système d'emprunts entre interrégions.

Claude GITTA fait valoir que le volume de véhicules n'a pas diminué. Il a même augmenté en GEN en 2015, du fait des grands travaux.

Lonny BOURADA (SUD) juge que cette gestion des véhicules en flux tendu par le biais des transferts entre interrégions est dangereuse. Pour pallier le problème, il sera nécessaire de recourir de nouveau aux locations de courte durée.

Soraya SIAFI (CGT Culture) en conclut que la question de la note de service est toujours d'actualité.

Claude GITTA souligne que l'optimisation du parc actuel, notamment par le recours au covoiturage, est une préconisation de la tutelle et doit être respectée. Le recours à la location doit demeurer exceptionnel.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) objecte que la situation, bien qu'exceptionnelle, existe toujours et il demande le maintien du point.

Claude GITTA n'y voit pas d'inconvénient.

9. Mise en place d'Agresso/SGA et formation des agents

Cette question est traitée en point 12 de l'ordre du jour.

17. Mise en place d'un partenariat avec le CCAS pour la mise à disposition de places en crèche

Frédéric MAILLARD fait état de la réponse de la Direction générale en date du 30 juillet 2015. Il demande si ce courrier répond aux interrogations des représentants du personnel.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) se réjouit de la prise en compte de cette demande très ancienne. Cependant, il demande le maintien du point, car la question n'est pas réglée.

33. Interrogations soulevées concernant les indemnités de suppléances

Frédéric MAILLARD mentionne la réponse du Directeur général datée du 30 juillet 2015.

Soraya SIAFI (CGT Culture) rappelle que la saisine date de 2009 et se réjouit d'avoir enfin obtenu une réponse. Toutefois, elle souligne que certains points ne sont pas abordés (points 9, 11 et 12).

Frédéric MAILLARD précise que les Adjointes administrateurs seront convoqués en novembre ou décembre pour analyser ces questions de façon détaillée. Il disposera donc de réponses plus précises lors de la prochaine séance et propose de maintenir le point.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) se dit préoccupé par la pratique, très courante en GEN, de morcellement des opérations. Ce procédé pénalise les RO, car il provoque des ruptures artificielles dans la conduite des opérations, les privant d'une part importante de leurs primes de suppléance. Il insiste sur la nécessité de prendre en compte ce problème. Il mentionne notamment les ruptures fréquentes dans les opérations de post-fouille.

Claude GITTA répond que cette organisation est incontournable dans le contexte actuel. Toutefois, il estime que cette nécessaire souplesse ne doit pas forcément impacter l'attribution des primes de suppléance.

Soraya SIAFI (CGT Culture) comprend l'argument relatif à l'activité, mais demande à Frédéric MAILLARD d'exposer le problème de l'impact sur les primes de suppléance lors de la réunion prochaine au Siège.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) donne lecture d'un extrait de la DG 120. Il identifie un problème précis : la DG 120 ne prend pas en compte les changements d'affectation des agents. Ce système pénalise donc les agents qui consentent à des efforts pour assurer les nécessités de service.

Soraya SIAFI (CGT Culture) juge que cette note est détaillée, mais ne lève pas toutes les ambiguïtés.

Claude GITTA répond que la réunion apportera la clarification nécessaire.

Frédéric MAILLARD précise que l'objet de la réunion ne vise pas à modifier la réglementation, mais à examiner l'application de la directive à partir de sa rédaction actuelle. Il signalera toutefois les problèmes soulevés ce jour.

40. Organigramme de la DIR

Frédéric MAILLARD propose de supprimer ce point puisque la réorganisation fonctionnelle des DIR a apporté les clarifications nécessaires.

Les représentants du personnel donnent leur accord pour la suppression du point 40.

43. Unités Techniques PAO/DAO (Unités de Services)

Claude GITTA estime que ce point devra être clarifié lorsque les interlocuteurs de la DST auront été identifiés suite à la réorganisation de ce service.

Carole DAROQUE (SUD) croit avoir compris que les unités de service ont été écartées.

Soraya SIAFI (CGT Culture) confirme que le projet initialement envisagé est abandonné. Toutefois, un aménagement pourrait être étudié en supprimant les points conflictuels. Le dossier est en suspens. Le point peut donc être supprimé et pourrait être rétabli en cas de réactivation de la démarche.

Les représentants du personnel donnent leur accord pour la suppression du point 43.

44. Inventaire des postes de travail

Frédéric MAILLARD indique que l'inventaire a été réalisé pour le centre de Metz et qu'il est en cours pour les autres centres.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime que ce point est à suivre.

Carole DAROQUE (SUD) souligne que les travaux de la base de Saint-Martin et la création de la base des Escamotières nécessiteront un nouvel inventaire.

46. Modalités de rebouchage/responsabilité juridique des RO – Faire la typologie des chantiers

Frédéric MAILLARD souligne que la réponse du service juridique et de l'ingénieur sécurité est toujours en attente.

51. Repyramidage : attente de la validation du conseil scientifique

Frédéric MAILLARD demande si la suppression du point peut être actée.

Les représentants du personnel donnent leur accord pour la suppression du point 51.

52. Point sur les mutations

Claude GITTA précise qu'il s'agit du bilan de l'AREP. 2 agents ont bénéficié d'une mutation en Champagne et 2 autres agents en Lorraine au titre de l'AREP 2. Le point peut être supprimé et un nouveau point sera introduit à l'issue de l'AREP 3.

Les représentants du personnel donnent leur accord pour la suppression du point 52.

63. Suivi de la station de tamisage

Frédérique MAILLARD mentionne la réponse figurant dans le tableau : à ce jour, le planning des équipes ne permet pas de rouvrir la station en 2015.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) juge cette réponse inadaptée et partielle.

Carole DAROQUE (SUD) ajoute que ce sujet ne fait l'objet d'aucune information en Champagne.

Marie-Pierre KOENIG souligne qu'elle s'enquiert régulièrement du nombre de sacs disponibles en Champagne. Or elle reçoit peu de retours et les informations sont souvent très contradictoires. Xavier ANTOINE est le responsable de la station de tamisage et à ce titre, devrait être informé.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) relève un gros souci de communication.

Claude GITTA juge qu'il est indispensable que toutes les demandes de transfert de sacs soient formellement envoyées aux AST, qui doivent juger du caractère opportun de ces requêtes.

Carole DAROQUE (SUD) indique que des sacs des chantiers du gazoduc ont été envoyés, car l'information selon laquelle la station était fermée n'est pas parvenue en Champagne. Tout le processus doit être revu.

Claude GITTA confirme que la station n'a pas été rouverte en 2015.

Marie-Pierre KOENIG rappelle que le sujet de l'ouverture de la station a été évoqué en septembre. Ainsi, au vu du faible nombre de sacs et du manque de personnel disponible en septembre et octobre pour s'occuper du traitement des prélèvements, il a été admis que la station ne pouvait être ouverte. Il existe un réel problème de communication à propos des données de Champagne.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) en conclut que le suivi de la station de tamisage et des sacs exige une clarification des procédures. Une note doit être élaborée à cet égard. Il souhaite savoir si la station est actuellement opérationnelle, même si elle n'est pas ouverte.

Marie-Pierre KOENIG répond qu'elle n'est pas installée.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) indique que son installation ne prend que quelques jours.

Claude GITTA souligne que le dispositif de Buchères a été amélioré.

Agnès BALMELLE ajoute que les prélèvements constituent un mobilier archéologique à part entière. Ainsi, leur gestion devrait être planifiée avec les AST et un tel problème est étonnant. Elle juge que la clarification des procédures, et notamment de la nature des prélèvements à traiter, est indispensable.

Franck VERDELET (CGT Culture) demande ce que deviennent les sacs non traités.

Agnès BALMELLE répond que cet aspect est géré au cas par cas et dépend de nombreux paramètres (type de site, préconisations du SRA, etc.).

Carole DAROQUE (SUD) estime qu'il est nécessaire de soulever de nouveau la question de l'installation d'une station de tamisage en Champagne. Le suivi du tamisage par les RO est complexe du fait de la distance. Or les besoins sont réels. A ce jour, des sacs sont partis, mais nul ne sait où ils sont arrivés.

Marie-Pierre KOENIG juge que tout RO doit assurer le suivi de son matériel et ne peut se satisfaire de constater le départ des sacs. Toute la chaîne opératoire doit être remise à plat.

Claude GITTA estime également que les responsabilités de chaque acteur doivent être réaffirmées, notamment celle du RO. Les interlocuteurs doivent être mieux identifiés.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) rappelle une préconisation déjà établie par le CHSCT : un agent doit être présent pour réceptionner les sacs à la station de tamisage. Un accident ancien était à l'origine de la définition de cette règle et il convient d'éviter qu'un tel événement ne se reproduise.

Carole DAROQUE (SUD) juge qu'il est important de redéfinir le processus, notamment pour les nouveaux arrivants.

Marie-Pierre KOENIG estime qu'avant tout envoi de sacs à la station de tamisage, il convient de s'enquérir des moyens disponibles en termes de jours-hommes pour la faire fonctionner.

Claude GITTA souligne l'importance du dialogue entre le RO et l'AST afin de clarifier le processus.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaite que l'administration rédige une note sur les modalités d'utilisation de la station de tamisage.

Claude GITTA se propose d'étudier la faisabilité d'une telle note.

Soraya SIAFI (CGT Culture) estime qu'il s'agit de l'unique moyen permettant d'assurer une information à tous les agents.

Claude GITTA souligne que le process existe déjà, mais que la clarification doit porter sur les étapes préliminaires. Il rappelle que l'usage d'une station de tamisage fixe de cette ampleur est une spécificité de GEN.

72. Harmonisation fonctionnelle des directions interrégionales

Cette question est traitée en point 14 de l'ordre du jour.

75. Dossier de démarrage : faire une réunion de travail sur la dématérialisation des dossiers de démarrage

Claude GITTA propose de supprimer le point, car les actions préconisées ont été réalisées, notamment la diffusion des classeurs de démarrage.

Les représentants du personnel donnent leur accord pour la suppression du point 75.

78. Bases de Metz : perspectives futures

Cette question est traitée en point 13 de l'ordre du jour.

III. EXAMENS DES FICHES NAVETTES ET DES SUITES DONNÉES AUX SAISINES DU CTC

Claude GITTA transmet le document récapitulatif et s'enquiert d'éventuelles remarques.

Le document n'appelle aucune remarque.

IV. EXÉCUTION DU BUDGET 2015 ET PRÉVISIONNEL 2016

Éric HONNORÉ annonce qu'en termes d'activité, il est prévu d'atteindre le volume de 33 832 jours-hommes à la fin 2015, soit une augmentation de 1 829 jours-hommes par rapport à 2013 et de 2 570 jours-hommes par rapport à 2014. Sur ce volume d'activité 2015, la répartition est la suivante : 23 595 jours-hommes pour les fouilles loi 2003, 6 705 jours-hommes pour les diagnostics loi 2003 et 2 136 jours-hommes pour la recherche.

À fin septembre, 24 142 jours-hommes d'activité ont été consommés, soit 74 % de réalisation du prévisionnel annuel (17 392 pour les fouilles et 4 721 pour les diagnostics). Selon les projections, les objectifs seront atteints à la fin de l'année. Les diagnostics loi 2003 devraient représenter 900 hectares pour l'année 2015, soit un niveau comparable à 2013 et 2014.

Éric HONNORÉ indique qu'en termes de projections pour 2016, l'estimation d'activité atteint 31 911 jours-hommes (22 000 pour les fouilles et 6 610 pour les diagnostics pour une surface de 950 hectares).

Claude GITTA précise que cette proposition n'a pas encore été validée.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) note que cette prévision d'activité pour 2016 est en baisse et demande sur quelle base est construite la projection.

Éric HONNORÉ répond que le calcul se base sur le catalogue des opérations prescrites par le SRA de Champagne et de Lorraine, auquel s'ajoutent les opérations en stock. L'estimation est également affinée à partir des statistiques des exercices précédents.

Claude GITTA indique que l'activité ne baisse pas. Il explique que le budget primitif est construit uniquement à partir des éléments connus à date et que l'atterrissage est toujours supérieur à cette prévision. En effet, il existe d'autres perspectives de gains d'activité, qui ne sont pas prises en compte car non certaines. Concernant les diagnostics, il note que le nombre d'hectares a nettement baissé depuis quelques années. La demande a été maintenue à hauteur de 900 hectares et il convient d'attendre la réponse liée au volume de la redevance nationale.

Éric HONNORÉ poursuit son exposé en abordant la facturation. À fin septembre 2015, 8,2 millions d'euros ont été facturés et il est prévu d'atteindre 11,1 millions d'euros à fin 2015. Cet objectif est réaliste.

Claude GITTA souligne que cette cible tient compte du respect des délais de remise des rapports. En effet, le paiement du solde de l'opération est effectué à la remise du rapport, or l'INRAP GEN peine à respecter ces délais. En outre, le risque de pénalités de retard n'est pas négligeable. La variable budgétaire liée à ce type de phénomène s'élève à 3 ou 4 millions d'euros.

Éric HONNORÉ indique que les prévisions de facturation atteignent 10,2 millions d'euros pour l'année 2016. Cette estimation doit être affinée en fonction de la date de remise des rapports, en concertation avec les AST.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) remarque que le nombre de jours-hommes se maintient par rapport à 2014. Cependant, il s'interroge sur la répartition entre les grands travaux et les opérations courantes.

Éric HONNORÉ indique qu'en 2015, un petit reliquat a été affecté au chantier du gazoduc, mais l'essentiel des jours-hommes de diagnostic affectés aux grands travaux concerne l'opération de Bure-Saudron.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) remarque ensuite une diminution importante de 1 000 jours-hommes pour les opérations courantes entre le budget prévisionnel 2015 ou le réalisé 2014 le budget rectificatif 1 de 2015. Il souhaite savoir où en est l'utilisation de ces moyens à date.

Éric HONNORÉ répond que 4 700 jours-hommes de diagnostic ont été consommés pour les opérations courantes à ce jour. Ainsi, il n'est pas utile de demander une enveloppe complémentaire. Excepté quelques diagnostics, l'essentiel des jours-hommes du dernier trimestre seront affectés à l'opération de Saudron.

Agnès BALMELLE souligne que 2 diagnostics seront peut-être reportés en Champagne, mais les autres opérations seront menées à bien. Les reports ne sont pas liés à un problème de budget, mais à la disponibilité des agents.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne ensuite la très nette chute du budget recherche en GEN en termes de jours-hommes, alors même que l'activité se maintient.

Claude GITTA indique que ce volume augmentera en fonction des propositions de projets de PAS. La dotation est conforme aux besoins exprimés et a été validée par la DST.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) en conclut que le nombre de jours de PAS demandés est en baisse dans l'interrégion.

Marie-Pierre KOENIG confirme l'existence d'une baisse des demandes en Lorraine suite à la fin de projets importants. Cette diminution des demandes semble se poursuivre pour 2016.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) se dit interpellé par ce phénomène. Il se demande s'il est lié à l'augmentation de la charge de travail des agents susceptibles de monter des projets PAS.

Marie-Pierre KOENIG indique ne pas avoir réalisé de bilan à cet égard.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souhaite connaître le nombre de jours obtenus par rapport au nombre de jours demandés.

Claude GITTA ne dispose pas encore de cette donnée, mais indique que la répartition proposée par la DST sera en effet un élément d'analyse pertinent.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souhaite savoir si le budget national est également en baisse.

Claude GITTA répond au contraire que Pierre DUBREUIL s'est efforcé de faire progresser l'enveloppe budgétaire dédiée à la recherche.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) en conclut que les moyens non consommés en GEN sont consommés dans les autres interrégions.

Claude GITTA objecte que la baisse concerne les besoins exprimés et non les moyens disponibles.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) se demande si les agents ne se censurent pas pour des raisons de charge de travail. La question reste posée. Il aborde ensuite le sujet des effectifs et note que GEN compte désormais 163 ETPT, contre 175 ETPT en 2014, CDI et CDD confondus. Le différentiel de 12 ETPT est donc assuré par des agents en CDI d'autres interrégions.

Claude GITTA confirme la validité de l'analyse.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) émet ensuite un commentaire sur les intitulés du détail des crédits budgétaires par axe, qui sont peu compréhensibles.

Éric HONNORÉ se propose de corriger son document et détaille les intitulés. Les dépenses indirectes (« indir ») correspondent aux dépenses engagées pour mener les opérations à bien sur le terrain. Ces matériels sont utilisés sur plusieurs opérations (équipements et outils de chantier, objets de conditionnement, location de véhicule courte durée, eau, épicerie). Les déplacements (« dépla ») englobent les frais de déplacement, d'hébergement et d'alimentation des agents sur le terrain. Les frais de structure (« struc ») correspondent aux dépenses des implantations (entretien des bâtiments, nettoyage des locaux, installations de sécurité, fournitures administratives, retranscription des réunions des IRP, affranchissement, informatique, réceptions).

Christophe LAURELUT (CGT Culture) constate une baisse de la ligne des déplacements par rapport à l'exécution 2014, alors même qu'une partie du personnel est en situation de grand déplacement.

Éric HONNORÉ précise que cette enveloppe est calculée par le Siège. L'estimation tient compte du réalisé à fin juillet, qui est moins élevé que celui de 2014 à la même date.

Christine BAUCOURT fait savoir que de nombreuses demandes de remboursement des agents extérieurs à GEN ont été reçues en septembre, elles ne sont donc pas comptabilisées dans l'estimation. Ce budget augmentera sensiblement au deuxième semestre.

Éric HONNORÉ souligne que ce phénomène est observé chaque année. Ainsi, à ce stade, rien ne permet de dire que le budget sera plus important en fin d'année.

Carole DAROQUE (SUD) demande si les difficultés de paiement des fournisseurs et prestataires extérieurs ont été résorbées.

Éric HONNORÉ répond que ce problème est toujours en cours et ne sera pas réglé avant la fin de l'année. En 2016, les versements de la redevance d'archéologie préventive devraient être plus réguliers puisque son montant est désormais fixé d'avance. Si tel est le cas, l'incidence sera positive sur les délais de paiement des fournisseurs.

V. ACTIVITÉ 2015 :

- **Bilan et perspectives 2015**

Claude GITTA indique que les éléments clés du bilan 2015 ont été livrés à l'occasion du point sur le budget.

- **Perspectives 2016**

Claude GITTA souligne que les perspectives 2016 sont satisfaisantes puisque 60 % de l'activité prévisionnelle est déjà sécurisée. Par ailleurs, l'équilibre est identique entre l'activité en Champagne et l'activité en Lorraine, mais cette dernière pourrait augmenter quelque peu au vu de la qualité des agents prescripteurs nouvellement recrutés en Lorraine.

- **Point sur le marché concurrentiel privé**

Claude GITTA indique que GEN demeure une région convoitée par la concurrence privée (Eveha, Archeodunum, Antea...). Eveha est l'opérateur le plus important et sévit principalement en

Champagne. Concernant les opérateurs publics, il existe quelques marchés protégés malgré les règles en vigueur dans le domaine des marchés publics. Certaines situations méritent une analyse. Ainsi, certains opérateurs de collectivités territoriales connaissent bien les aménageurs locaux et ces accointances posent question. L'INRAP tente de faire face à cette concurrence. Au total, l'INRAP aura réalisé environ 60 fouilles en GEN en 2015 (43 en Champagne et près de 20 en Lorraine). Il propose aux AST de livrer leurs remarques à cet égard.

Agnès BALMELLE précise qu'elle n'a pas comptabilisé le nombre d'opérations perdues au profit des opérateurs privés. En outre, il ne peut s'agir que d'une évaluation.

Claude GITTA confirme que les informations ne sont pas toutes collectées au niveau de l'interrégion. Au niveau national, il existe un observatoire de la concurrence qui collecte ces données.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) concède qu'il est impossible de tout connaître. Il relève néanmoins quelques grandes tendances. Ainsi, en Champagne, l'INRAP est désormais exclu des carrières de granulats au profit d'Eveha.

Claude GITTA fait valoir que certains carriers souhaitent de nouveau travailler avec l'INRAP suite à des expériences malheureuses. Toutefois, Eveha a cassé les prix et développé une politique de conquête de marchés agressive qui lui a permis de remporter de nombreux marchés dans ce secteur. En outre, les carriers ont peut-être été influencés par des consultants de leur environnement proche pour privilégier Eveha.

Carole DAROQUE (SUD) estime que tous les membres de l'instance savent d'où provient le blocage, mais que nul n'ose l'exprimer de façon explicite. En effet, certains propos reviennent aux agents de l'INRAP par le biais des aménageurs.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) juge que ces informations sont de l'ordre de la rumeur.

Claude GITTA suggère à chacun d'apprécier la situation selon son point de vue.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) indique avoir relevé une erreur dans le tableau récapitulatif de l'activité.

Claude GITTA se propose d'examiner cette erreur.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) revient ensuite sur l'activité de diagnostic et remarque qu'une centaine d'hectares devra être prise en compte, hors grands travaux.

• Suivi des grands déplacements

Claude GITTA attend un éclaircissement sur les attentes des représentants du personnel quant au suivi des grands déplacements.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaite un point d'information quantitatif et qualitatif sur les agents en grands déplacements.

Christine BAUCOURT indique qu'une prime de grand déplacement est versée en mars de l'année suivant l'activité. Elle suggère d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CTS un premier bilan des primes versées en 2015 au titre de 2014 en GEN.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souscrit à cette proposition, mais estime que l'administration aurait pu demander une clarification sur ce point au cours de la réunion de préparation de l'ordre du jour.

Lonny BOURADA (SUD) pense que la question ne portait pas sur les primes, mais sur les perspectives de nécessité de grands déplacements pour les agents lorrains.

Soraya SIAFI (CGT Culture) le confirme et précise que cette question a été posée par Franck THIERIOT. Cette éventualité de grands déplacements génère en effet un climat anxiogène et les agents souhaitent savoir comment la Direction procédera en cas d'absence de volontaires.

Claude GITTA pense avoir été clair lors de la réunion mensuelle d'information.

Soraya SIAFI (CGT Culture) objecte que l'explication n'a pas été comprise.

Claude GITTA se dit prêt à expliquer de nouveau le processus. Il souligne que l'activité se déporte actuellement vers la région de la Meuse ou certains secteurs vosgiens, impliquant pour les agents un travail plus éloigné de leur résidence administrative. Ces opérations sont, en premier lieu, ouvertes aux volontaires et, à défaut, les agents se voient proposer des affectations en fonction de critères de disponibilité et de compétence. En outre, un souci d'équité de traitement préside à cette démarche.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souligne que le volontariat a déjà atteint ses limites. Elle souhaite savoir comment la Direction compte agir désormais, notamment face au refus d'un agent.

Claude GITTA estime que les agents ne peuvent pas refuser la proposition.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souligne que ce point n'est pas clair.

Claude GITTA juge que certains agents n'ont pas voulu entendre ses propos, mais il estime avoir été très clair. Le grand déplacement fait pourtant partie des missions des agents de l'INRAP et ils ne peuvent s'y soustraire. Une prise de conscience collective est nécessaire à ce sujet même si le grand déplacement n'est pas partie intégrante de la culture de travail, contrairement à ce qui peut être observé dans d'autres interrégions. Le grand déplacement est pourtant devenu incontournable dans le contexte actuel.

Marie-Pierre KOENIG précise que certains agents non volontaires au départ ont accepté la proposition et que peu de cas de refus ont été relevés. En outre, il est prévu de fonctionner par roulement. Elle confirme que les agents doivent accepter ces affectations.

Claude GITTA propose de reprendre ce point lors de chaque réunion mensuelle afin de bien expliquer le fonctionnement.

Soraya SIAFI (CGT Culture) estime que cette clarification était nécessaire au vu du sentiment général sur le sujet des grands déplacements.

Claude GITTA objecte qu'il est également très attentif au ressenti collectif des agents, mais ne porte pas la même appréciation. Il est donc utile d'évoquer ce sujet en instance.

VI. EMPLOI & EFFECTIFS

• Bilan de l'AREP

Claude GITTA précise que le troisième volet de l'AREP est en cours de finalisation. Une documentation a été remise aux membres de l'instance sur les 2 volets achevés et le troisième volet en cours. Les recrutements ont été validés conformément aux dispositions des AREP 1 et 2 et 7 recrutements doivent être réalisés au titre de l'AREP 3.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande si tous les recrutés de l'AREP 2 sont arrivés dans l'interrégion.

Claude GITTA répond que 2 agents ne sont pas encore arrivés, car ils n'ont pas achevé leur mission dans leur interrégion d'origine.

• Accueil des CDI AREP

Carole DAROQUE (SUD) indique que SUD a convié Faustine ROUSSEL à participer à la présente séance au titre d'expert afin d'apporter son témoignage et celui des agents ayant partagé sa situation.

Faustine ROUSSEL (SUD) précise qu'elle est arrivée en GEN par le biais des recrutements de l'AREP 2. Elle a travaillé durant 7 ans en CDD en Haute-Normandie, où elle a donc construit sa vie. Elle est mère de 2 enfants et son compagnon ne peut la suivre dans sa nouvelle région. Elle précise que son cas n'est pas isolé. En outre, ses habitudes de travail ont été acquises en Normandie et elle a relevé d'importants particularismes en Champagne-Ardenne. Or elle dit ne pas avoir bénéficié d'un réel accueil en tant que nouvelle arrivante, ce qui donne parfois lieu à des incompréhensions sur le terrain.

Faustine ROUSSEL (SUD) ajoute que Benoît LEBEAUPIN a évoqué la possibilité d'examiner d'éventuelles réaffectations dans les régions d'origine à l'issue de l'AREP 3, par un système d'échanges de postes entre agents. Ce problème va certainement se poser au terme du processus de l'AREP et elle souhaite savoir comment la Direction a envisagé la question.

Claude GITTA reconnaît que le DRH Benoît LEBEAUPIN devra prendre en compte cette problématique. Il rappelle que l'accueil des agents en CDI n'est pas terminé et que des temps de rencontre avec l'administration vont être renouvelés. La dernière rencontre de ce type a eu lieu le 7 septembre dernier. En outre, le lien hiérarchique prééminent demeure celui qui existe avec l'AST. Le dialogue entre l'AST et l'agent sur les méthodes de travail doit donc être privilégié face aux différences de pratiques culturelles régionales. Claude GITTA estime que ces différences sont d'ailleurs une richesse, et non un obstacle.

Quant aux mouvements souhaités suite aux recrutements en CDI, les règles en vigueur dans l'établissement public sont claires. Un agent peut demander une mutation au terme d'une année de présence effective au sein de sa résidence administrative. Le DRH ne sera sans doute pas en mesure d'assurer un parfait équilibre entre les besoins opérationnels de terrain et les souhaits des agents. Claude GITTA affirme que les mouvements éventuels ne doivent pas être réalisés au détriment de l'interrégion. Or les postes de l'AREP ont été ouverts en fonction des besoins des régions et des compétences manquantes.

Michel KASPRZYK (CNT) souhaite que les réunions d'accueil suite aux recrutements de l'AREP 3 soient organisées un peu plus rapidement.

Christine BAUCOURT affirme avoir essayé de les organiser plus tôt, mais peu d'agents se sont manifestés pour être présents durant la période estivale. Ainsi, la réunion de Reims n'a réuni que 4 agents, en CDD pour la plupart. La date suivante a été fixée le 7 septembre à Saint-Martin-sur-le-Pré, mais tous les agents nouvellement intégrés n'étaient pas présents (pour congés ou par manque d'intérêt). Pourtant, une convocation employeur leur a bien été envoyée. Elle revêt un caractère obligatoire, mais tous les agents n'en sont pas conscients ou certaines mauvaises habitudes perdurent.

Quant à la Lorraine, les agents ont été rencontrés individuellement, car ils ne sont pas arrivés en même temps. Christine BAUCOURT les a reçus pour faire le point et leur remettre le règlement intérieur.

Faustine ROUSSEL (SUD) note que les aspects administratifs sont relativement homogènes d'une région à l'autre, mais relève des différences dans les pratiques de travail de terrain. Ainsi, à plusieurs reprises, elle a rencontré des difficultés pour mener à bien les tâches qui lui étaient confiées (conditionnement du mobilier pour les inventaires à destination du SRA par exemple).

Claude GITTA estime qu'il revient au RO d'expliquer les procédures et de faire œuvre de pédagogie à partir des préconisations du gestionnaire de collection.

Faustine ROUSSEL (SUD) relève que le manque de consigne peut engendrer des situations de crispation sur le terrain. La différence de méthodologie ne pose pas problème en soi, il convient simplement de former les agents à ces subtilités.

Claude GITTA estime que la découverte de nouvelles méthodes doit être vécue comme un enrichissement et non comme une source de crispation.

Faustine ROUSSEL (SUD) réaffirme l'importance d'un temps d'accueil et d'explication pour les nouveaux agents arrivés en GEN.

Claude GITTA juge en effet que le RO doit prendre ce temps, car la gestion de l'équipe relève de ses missions. Si nécessaire, cet aspect doit lui être rappelé.

Michel KASPRZYK (CNT) confirme qu'il est sans doute nécessaire de rappeler aux RO que l'intégration de ces nouveaux agents relève également de leur responsabilité.

Soraya SIAFI (CGT Culture) indique qu'en Lorraine, le RO prend un temps afin d'expliquer ses méthodes.

Faustine ROUSSEL (SUD) souligne que les agents bénéficient de ce fonctionnement lorsqu'ils sont intégrés à l'équipe dès le début des travaux. Or en Champagne, les techniciens arrivent souvent en renfort en cours d'opération et ne bénéficient pas de la visite du chantier.

Soraya SIAFI (CGT Culture) identifie un problème de pilotage de l'opération.

Carole DAROQUE (SUD) rappelle que de nombreuses fouilles du chantier du gazoduc ont été réalisées par des agents de Grand-Ouest qui ont employé leurs méthodes. Quelques petits frottements ont pu être relevés à cette occasion.

Marie-Pierre KOENIG juge qu'il est fondamental de nouer le dialogue.

Claude GITTA rappelle que certains agents de Rhône-Alpes Auvergne sont intervenus sur le chantier du gazoduc et il n'a pas eu vent de difficultés. La participation de tous ces agents issus de diverses régions constitue un enrichissement pour peu que le dialogue existe.

Faustine ROUSSEL (SUD) pense précisément que le dialogue ne s'est pas mis en place de manière sereine, par manque de temps.

Claude GITTA juge qu'il est indispensable de prendre ce temps dans le pilotage des opérations.

Michel KASPRZYK (CNT) pense que le témoignage de Faustine ROUSSEL est lié à une problématique plus générale. En effet, les techniciens sont souvent utilisés pour « boucher les trous »

du planning des opérations. Or il semble que les RO aient adopté une mauvaise pratique consistant à ne pas livrer les informations à temps.

Claude GITTA admet qu'il est nécessaire de travailler sur ce point.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souscrit à la description de Faustine ROUSSEL et juge que le phénomène est lié à la situation de sous-effectif chronique en Champagne. L'organisation de la conduite des opérations, par le biais d'un système de « chaises musicales » entre les agents, ne permet pas de stabiliser les équipes de terrain. Le niveau d'emploi en Champagne s'est amélioré du fait de l'AREP, mais n'a pas encore atteint un point d'équilibre. Les RO sont bien responsables de l'intégration des nouveaux agents, mais ils ne disposent peut-être pas du temps nécessaire.

Lonny BOURADA (SUD) souligne que de manière générale, l'archéologue est réfractaire au changement. Toute mutation dans une nouvelle région est un moment difficile.

Franck VERDELET (CGT Culture) note que le RO n'est pas l'unique responsable de l'intégration des nouveaux arrivants et souligne le rôle essentiel des collègues.

Carole DAROQUE (SUD) indique que les agents éligibles aux recrutements de l'AREP 3 réclament des convocations. Ils ne les ont pas reçues à 2 semaines de l'échéance des entretiens.

Christine BAUCOURT répond que les ordres de mission ont été postés le 9 octobre suite à la réception de l'information par le Siège la veille. Pour les agents en très grands déplacements, les ordres de mission scannés peuvent être envoyés.

La séance est suspendue de 12 heures 50 à 14 heures 15.

- **Entrées/sorties, mutations**
- **Nature et importance de l'intervention des CDI extérieurs sur les chantiers**
- **Nomination au choix pour la filière scientifique : point sur le bon déroulement de la procédure**
- **Bilan de l'emploi CDD dans l'interrégion, perspectives du 2^e semestre**

Ces points sont traités conjointement.

Claude GITTA remet les divers documents sur les emplois et effectifs. Il s'enquiert d'éventuelles questions.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaite bénéficier d'une présentation des documents par l'administration avant d'aborder les questions.

Claude GITTA estime que les chiffres parlent d'eux-mêmes. En résumé, la montée en puissance des effectifs de l'interrégion se traduit par une baisse des effectifs CDD et une augmentation du recours à des agents en CDI des autres interrégions. Les renforts sont répartis entre 13 ETP CDD et 20 ETP CDI issus d'autres interrégions.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) aborde les deux tableaux de la DRH sur les imports et exports de CDI. Il souhaite que soit précisée la nature des activités de ces CDI entrants et sortants.

Claude GITTA répond qu'il s'agit d'affectations opérationnelles.

Christine BAUCOURT précise qu'une partie des agents sortants travaillent sur les post-fouilles du TGV Est en Grand Est Sud. D'autres agents spécialistes sont envoyés dans d'autres interrégions. Quant aux agents entrants en GEN, il s'agit de RO et de techniciens appelés sur des opérations en Champagne-Ardenne.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande si ce tableau intègre les PAS.

Christine BAUCOURT répond par la négative. Les travaux de recherche ne sont pas inclus dans ces tableaux.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) relève l'existence de situations très contrastées. Certains agents sont affectés hors interrégion de façon ponctuelle, quelques jours par mois, tandis que d'autres partent sur des missions à plein-temps en continu.

Claude GITTA explique que les affectations ponctuelles correspondent souvent à des profils de spécialistes.

Carole DAROQUE (SUD) souhaite une précision sur la signification du recrutement de 4 techniciens « en interne » dans le cadre de l'AREP 3.

Claude GITTA précise que seul 1 poste de technicien est ouvert dans le cadre de l'AREP 3. Les 4 postes ouverts en interne signifient qu'il s'agit de procédures de mutation. Au total, 9 créations nettes sont prévues. Par ailleurs, les postes susceptibles d'être vacants prennent en compte les potentielles évolutions des agents internes à GEN. Le procédé est le suivant : un poste est ouvert à la promotion et des propositions d'évolution catégorielle sont offertes aux agents déjà intégrés à l'INRAP, quelle que soit leur région d'origine. En général, les postes de l'interrégion sont pourvus par des candidatures d'agents de GEN qui appartiennent au vivier.

Carole DAROQUE (SUD) n'est pas certaine que ce mécanisme ait bien été compris par tous les agents.

Claude GITTA estime que les règles de l'AREP ont toujours été claires. Les agents du vivier étaient bien identifiés et prioritaires pour le recrutement des nouveaux postes. Il concède que l'AREP ne règle pas la totalité des situations de précarité, mais affirme qu'une amélioration réelle a été obtenue.

Carole DAROQUE (SUD) relève que des promotions ont été menées à bien dans le cadre de l'AREP, ce qui n'était pas la vocation initiale du dispositif.

Claude GITTA souligne un élément positif propre à GEN, où la DIR s'est efforcée d'obtenir des postes susceptibles d'être vacants de la part de la DRH. Il convient de souligner ce type d'aspect positif. Par ailleurs, il note qu'il serait important que la Lorraine bénéficie également d'un renouvellement de son effectif, comme en Champagne. Tout collectif a en effet besoin d'intégrer de nouveaux éléments afin de s'enrichir.

Lonny BOURADA (SUD) ne le conteste pas, mais estime qu'il convient de faciliter la transition pour les nouveaux arrivants, notamment lorsqu'ils sont issus d'autres interrégions.

Claude GITTA en convient. Par ailleurs, l'INRAP doit envisager son avenir au regard de sa pyramide des âges. Les recrutements doivent être réguliers et pas uniquement dans les secteurs géographiques qui justifient d'une intense activité.

Claude GITTA aborde ensuite les perspectives de l'emploi CDD sur le deuxième semestre. À ce jour, la consommation prévisionnelle de GEN atteint 13,2 ETP CDD. L'atterrissage est prévu autour de

14,5 ETP. Les demandes doivent être justifiées auprès de la DRH qui dès lors, n'oppose pas de refus. En effet, elle prend en compte les besoins urgents liés à l'activité.

VII. BILAN D'AFFECTATION 2012 (VERSION NUMÉRIQUE) ET PRÉSENTATION DE CELUI DE 2013 ET 2014

Au titre du 75/25, Claude GITTA relève que les engagements sont respectés. 2 ou 3 situations requièrent toutefois un suivi plus attentif, car ces agents privilégient le terrain aux post-fouilles pour des raisons financières.

Carole DAROQUE (SUD) a relevé un élément étonnant dans le tableau : un agent aurait effectué 78 jours de préparation. Ce chiffre lui semble très important.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) suggère qu'il s'agit d'un coordinateur.

Claude GITTA le confirme après vérification.

VIII. FORMATION

- **Point sur le processus de recensement des besoins**
- **Bilan formation 2013**
- **Plan de formation 2014**
- **Plan de formation 2015**
- **Point sur les entretiens individuels de formation**

Ces points sont traités conjointement.

Claude GITTA indique que les documents de la DRH ont été transmis aux membres du CTS sur les divers sujets relatifs à la formation. Il rappelle que ce dossier est national et donc piloté par le Siège.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande s'il existe une spécificité de GEN dans les demandes de formation.

Claude GITTA répond par la négative. Les agents de l'interrégion doivent s'insérer dans le dispositif national.

Marie-Pierre KOENIG relève toutefois une demande forte en la Lorraine en matière de formation en géologie et géomorphologie. Il a donc été demandé à la DRH de prendre en compte cet aspect et de proposer une formation spécifique dans ce domaine, avec un ciblage sur les substrats locaux.

Claude GITTA confirme avoir soutenu cette demande. Ces formations ont été dispensées par le passé.

Carole DAROQUE (SUD) demande où en est la formation obligatoire des RO à propos des réseaux.

Claude GITTA répond que le plan de formation doit tenir compte de la spécificité de cette formation obligatoire. Des formations ont eu lieu et le dispositif va être reconduit.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaite connaître la politique de la Direction en matière de formation au secourisme.

Christine BAUCOURT répond que ces formations sont dispensées sur la base du volontariat. L'administration s'efforce d'inciter les agents, mais elle ne les a jamais contraints à suivre ces formations.

Carole DAROQUE (SUD) indique que certains collègues titulaires du CACES vont bientôt faire valoir leurs droits à la retraite. Elle souhaite savoir si la Direction a anticipé le besoin de former de nouveaux agents au CACES.

Christine BAUCOURT répond qu'un appel a été lancé en Champagne-Ardenne, mais que très peu d'agents ont répondu. Le groupe a dû être complété par deux agents de CIF, par manque de volontaires. Cédric LELIEVRE va renouveler cette formation.

IX. BILAN SOCIAL 2013 (ET 2014)

Ce point est reporté à une prochaine séance du CTS.

X. POINT SUR L'ORGANISATION DE L'OPÉRATION BURE – SAUDRON

Claude GITTA annonce que l'opération a démarré le 21 septembre, sur un rythme soutenu. Cette opération jugée complexe a priori est actuellement menée de façon très satisfaisante, dans une dynamique positive. L'opération représente 350 hectares de diagnostic dans un secteur très mal connu sur le plan archéologique, aux confins de la Haute-Marne et de la Meuse. 3 équipes de 4 agents ont été mobilisées, auxquelles s'ajoutent une équipe de topographes et une équipe de DAO-PAO. Le PSI a été livré aux membres du CTS. La logistique de terrain a été installée dans les temps. Le coordinateur a en effet agi très rapidement et a permis une bonne préparation de l'opération et une articulation des actions des AST, des AT, du CSP et des RO.

Claude GITTA ajoute que le contexte du chantier est complexe et que le projet d'aménagement, en lien avec le secteur nucléaire, n'est pas nécessairement en accord avec les engagements politiques et citoyens des agents. Toutefois, l'INRAP accomplit une mission de service public et se doit de répondre à ses obligations.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne que l'éventualité de la création d'une « Zone à Défendre » dans ce secteur doit être prise en compte.

Claude GITTA relève qu'aucun mouvement de ce type n'a été observé pour le moment. Toutefois, sa position est claire : au premier signalement de risque de violence, le chantier sera interrompu et les équipes retirées du terrain.

Carole DAROQUE (SUD) souhaite savoir comment se passe la répartition des tâches entre l'AT de Champagne et les AT de Lorraine.

Marie-Pierre KOENIG répond que compte tenu de la charge de travail en Champagne, la mission est surtout assumée par les AT de Lorraine.

Carole DAROQUE (SUD) demande où en est le projet de recrutement d'un nouvel AT en Champagne.

Claude GITTA précise que le premier recrutement qui a été lancé s'est avéré infructueux. La solution vers laquelle s'oriente l'administration consiste en un traitement en interne des DT-DICT et des émissions de dossiers de démarrage de chantier par l'équipe existante en Champagne. À ce jour, la

gestion de proximité de la mise en place des opérations est confrontée à des difficultés techniques, et notamment informatiques. Ces problèmes doivent être réglés avant d'avancer sur l'organisation.

XI. PRÉVENTION DES RISQUES OGIENNE ET SÉCURITÉ

• État d'avancement de la démarche RPS

Frédéric MAILLARD rappelle que le dossier a été interrompu suite au départ de la psychologue du travail de Metz. Il a été relancé grâce à la nomination d'une nouvelle psychologue, Mme LETERRIER. Le Comité de pilotage, auquel Frédéric MAILLARD participe, s'est réuni le 28 septembre à Saint-Martin-sur-le-Pré. Actuellement, il procède au regroupement des personnels par métier afin d'enclencher la convocation des groupes qui seront auditionnés. Le procédé retenu est le tirage au sort. Les services de santé au travail de Châlons et de Metz organiseront ensuite ces entretiens, à la fois collectifs et individuels. L'objectif est d'achever les entretiens à la fin de janvier 2016 puis le Copil se réunira de nouveau.

Cédric LELIEVRE ajoute qu'une démarche nationale est engagée en parallèle. Tout est mis en œuvre pour coordonner au mieux ces deux niveaux de processus. Ainsi, les 2 questionnaires ne sont pas identiques même si certaines thématiques sont communes afin de permettre des comparaisons ultérieures des deux études.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) relève que GSO n'est pas présente dans la documentation. En outre, GEN semble à part.

Cédric LELIEVRE précise que GEN est à l'origine de la première étude. GSO a ensuite lancé une démarche en ayant recours à un cabinet externe. Quelques mois plus tard, un observatoire national des RPS a été créé au Siège. Cet observatoire a pris en compte les 2 démarches antérieures et les a laissées se poursuivre afin de ne pas soumettre les agents des 2 interrégions concernées à 2 questionnaires simultanés.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne que les diagrammes fournis dans la documentation sont très complexes à lire.

Claude GITTA propose d'envoyer le document par mail, car il est plus lisible en version électronique. De façon globale, il souhaite favoriser la diffusion de documents dématérialisés afin d'économiser le papier et le temps de reprographie.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) indique qu'il est nécessaire de disposer des documents en séance.

Cédric LELIEVRE suggère de projeter les documents sur l'écran de la salle de réunion.

Carole DAROQUE (SUD) souhaite connaître l'analyse préliminaire et les projets d'action de la Direction suite aux résultats de la première enquête. Elle juge pour sa part que certains chiffres sont éloquentes.

Claude GITTA souhaite que l'étude soit menée jusqu'à son terme. La lecture des premières données peut prêter à confusion, voire à contresens, en l'absence d'une grille de lecture adaptée. Ainsi, il n'entend pas se hasarder à établir des constats et des orientations a priori. En outre, les commissions devront être force de proposition et doivent achever leur travail avant que la Direction se prononce.

Lonny BOURADA (SUD) relève que le document date de 2014. Il présente des résultats et il ne s'agit donc pas d'une demande d'analyse a priori.

Claude GITTA ajoute que la psychologue a présenté les premières données en CHSCT, mais que son départ a perturbé le déroulement du processus.

Cédric LELIEVRE indique que le questionnaire met en évidence certains thèmes qui devront être travaillés. Toutefois, il ne s'agit pas de résultats, car ces données doivent encore être développées par le biais des entretiens collectifs et individuels, afin de creuser les problématiques identifiées. La notion de résultat sera valide à l'issue de ce processus d'entretien. Les psychologues du travail ont expliqué que la prise en considération de données brutes est trop réductrice.

Claude GITTA estime que la position des agents de l'INRAP est très singulière dans le monde du travail et qu'il convient de pondérer les ressentis exprimés au quotidien. Des métiers très divers coexistent au sein de l'établissement (aspects scientifiques, gestion, management, logistique, etc.) et le dialogue est nécessaire. En outre, les ressources sont contraintes et les interlocuteurs très divers. Ce constat peut être dressé par chacun. Il est nécessaire de se prémunir contre les dérapages comportementaux et de bien distinguer les aspects relevant de la sphère professionnelle et du domaine privé.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaite relever un aspect qui a émergé dans l'enquête nationale. Il semble que les RO estiment assumer de nombreuses tâches d'encadrement, ce qui n'était pas prévu lorsque l'enquête a été lancée.

Claude GITTA reconnaît que la question des responsabilités et de la hiérarchie est une des préoccupations importantes des agents de l'INRAP. Il identifie une défiance vis-à-vis de la hiérarchie et cette dimension constitue bel et bien un sujet à traiter.

• Information hygiène et sécurité

Claude GITTA n'identifie pas d'autre sujet hygiène et sécurité. En outre, il préconise de ne pas traiter les questions du CHSCT en CT et inversement.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne que les 2 instances sont toutefois articulées et doivent être informées réciproquement.

XII. MISE EN PLACE DU SGA-AGRESSO (CALENDRIER)

Claude GITTA annonce que le calendrier de lancement du système démarre la semaine suivant la présente séance.

Christine BAUCOURT précise que les formations au SGA se dérouleront entre le 19 octobre et le 13 novembre.

Frédéric MAILLARD ajoute que le processus de reprise de données est en cours. Les activités effectuées sous FileMaker devront être interrompues un peu plus longtemps que prévu, soit une semaine et 2 jours durant les vacances de la Toussaint.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande quelles seront les conséquences de cette migration en termes de saisie des comptes rendus administratifs.

Christine BAUCOURT répond que cette dimension reste gérée dans IP (frais, relevés de temps...), ce qui n'implique aucune conséquence à court terme.

XIII. SUIVI DES BASES

- **En Lorraine : réorganisation des locaux du site de Metz et recherche des nouveaux locaux**

Claude GITTA fait savoir qu'aucune réorganisation notable n'est intervenue au sein du site de Metz. Une réaffectation de certains espaces a simplement été menée à bien. L'objectif est de fluidifier l'aménagement et la répartition des espaces. Concernant la recherche de nouveaux locaux, toutes les pistes sont étudiées, notamment avec les établissements publics locaux et les collectivités. France Domaine a été contacté dans l'éventualité d'utiliser des espaces fonciers appartenant à l'État. Ces différentes options sont à l'étude, mais la construction d'un nouveau bâtiment sur une parcelle nue est l'option privilégiée à ce jour. En effet, les pistes de reconversion de sites étudiées jusqu'à ce jour posaient des difficultés eu égard aux besoins de l'INRAP. Le choix du terrain prendra en considération la proximité des réseaux de transport en commun et des services, sans trop s'éloigner du centre-ville.

Carole DAROQUE (SUD) en conclut que l'idée du rapprochement avec un campus universitaire a été abandonnée en Lorraine.

Claude GITTA répond que cette solution a été clairement envisagée, mais qu'un tel projet suppose l'implication des deux partenaires. L'éventualité n'a pas été totalement écartée, mais ce projet se heurte à davantage de difficultés que d'avantages.

Carole DAROQUE (SUD) souligne dès lors qu'il est possible d'envisager l'implantation d'une base DIR hors d'un campus universitaire.

Claude GITTA rejette les raisonnements par défaut. Il entend privilégier la meilleure solution. Il souligne que l'histoire de l'Université de Lorraine est très complexe. Il s'agit du propriétaire foncier de l'enseignement supérieur le plus important de France. Or du fait de la rivalité entre Metz et Nancy, les fusions entre les pôles universitaires ont été plus complexes qu'ailleurs. En Champagne, la situation est fort différente : l'Université est plus jeune et plus dynamique et a mené ses restructurations beaucoup plus aisément.

Claude GITTA précise ensuite que le projet d'une implantation au niveau de l'IUFM a été abandonné, car le bâtiment est très peu fonctionnel et accessible. Ainsi, la solution du bâtiment neuf est privilégiée. Ce nouveau bâtiment devra être achevé en septembre 2017, ce qui implique un choix définitif à la fin 2015. Comme pour la Champagne, l'INRAP ne peut acquérir les locaux. Il est donc nécessaire de trouver des partenariats avec des opérateurs publics ou privés.

Carole DAROQUE (SUD) demande si le calendrier est identique pour la Champagne.

Claude GITTA le confirme.

Carole DAROQUE (SUD) craint que l'échéance ne soit trop proche pour mener ces 2 projets en parallèle.

Claude GITTA en convient et souligne que les délais sont encore plus courts en Champagne. Il entend rappeler cet aspect au Directeur général.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande si le choix doit être validé au niveau national pour la fin 2015.

Claude GITTA répond que ces projets sont pilotés par le Siège. Les échanges actuels avec les partenaires sont déjà menés avec le SAGI. Il existe d'autres bases en construction actuellement, telle

que la base DIR d'Amiens. En effet, très peu de bâtiments existants peuvent correspondre aux besoins de l'INRAP.

Claude GITTA s'engage à présenter de nouveau le point en CTS lorsque les pistes seront plus abouties.

- **En Champagne-Ardenne : suivi des résultats de l'enquête mobilité et état actuel sur la base de SMSP**

Claude GITTA se propose de transmettre aux membres du CTS le courrier de M. PEYRATOUT aux agents de Champagne-Ardenne relatif à la position de la DG sur le nombre d'implantations de la région.

Christine BAUCOURT donne lecture du courrier de la Direction générale.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) en conclut que les implantations de Reims et de Châlons sont conservées, mais que la question du centre de Troyes reste en suspens.

Carole DAROQUE (SUD) comprend également que le Siège ne se positionne pas sur la question de l'existence de 2 ou 3 bases. En revanche, les contacts ont été pris avant de trancher sur le futur nombre des implantations. La situation actuelle est la suivante : le site de Châlons doit déménager à terme et le centre de Reims est trop exigu pour accueillir les agents récemment recrutés. Pour le moment, aucune solution ne se dessine, malgré les délais resserrés. Or il semble impossible de créer 3 bases dans de tels délais.

Claude GITTA concède que les délais sont très brefs pour prendre une décision. Toutefois, une telle décision suppose que plusieurs démarches d'analyse aboutissent. À ce jour, certains contacts avec l'Université de Champagne-Ardenne laissent envisager la possibilité d'implantations sur le campus de Reims et sur le petit campus de Châlons. La Préfecture de Région est favorable à ces projets, mais il n'existe en revanche pas de visibilité sur le secteur de Troyes.

Claude GITTA rappelle que l'existence du SPSI (Schéma pluriannuel d'implantation) de l'INRAP a été évoquée en CTC. Ce Schéma prévoit de préserver le nombre de bases sur le territoire national et exclut la création de nouvelles bases. Claude GITTA estime que certaines bases pérennisées avec peu de personnel suite à la fin de chantiers de grands travaux pourraient être fermées au profit d'une nouvelle base plus importante dans un site où le besoin est avéré. Cependant, il semble que le dialogue social ne puisse pas avancer sur ce point, ce qui est très regrettable. Sans revenir sur l'existence de ces microbases, il est inenvisageable d'aborder la création d'une base à Troyes.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) juge que tant que la décision sur le nombre de bases en Champagne-Ardenne n'aura pas été prise, il sera impossible de définir un projet d'implantation pour les sites de la région.

Carole DAROQUE (SUD) affirme que les agents attendent des réponses et que le dossier est ouvert depuis trop longtemps.

Claude GITTA estime avoir clairement exposé la situation. Il s'est efforcé d'alerter la DG sur la pertinence d'un scénario à 3 bases. Il préfère que la décision ne soit pas prise sans que la DG n'ait pu mener son analyse jusqu'à son terme. À ce jour, la réponse sur les 3 bases n'est pas négative, car la Direction n'a pas réuni tous les éléments pour trancher.

Au vu du contexte financier actuel, Carole DAROQUE (SUD) juge qu'il est illusoire de faire croire aux agents qu'à l'horizon 2017, l'interrégion sera dotée de nouvelles bases à Metz, à Reims et à Châlons en plus de la création d'une implantation à Troyes.

Claude GITTA souligne que les projets immobiliers ne sont pas soumis à une exigence d'autofinancement de l'établissement. La solution des partenariats offre des possibilités réelles. Cependant, il reconnaît qu'il existe un problème de calendrier, notamment pour la Champagne. Une solution alternative a conduit à créer la base annexe des Escarnotières afin d'accueillir les nouveaux personnels. En tout état de cause, l'échéance étant fixée à début 2017 pour la Champagne, il pense que la décision ne tardera pas.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) entend les propos de Claude GITTA et espère que la DG n'utilise pas le levier du délai à dessin dans ce dossier.

Claude GITTA indique avoir tout mis en œuvre pour faire avancer le dossier. Il estime avoir bien expliqué ses démarches. Il souhaite que le dialogue social puisse avancer sur la question des petites bases sous-utilisées, sans quoi le dossier n'évoluera pas. Il s'agit d'une question de crédibilité de l'interrégion vis-à-vis de la tutelle. Les perspectives de créations de nouvelles bases sont gelées tant que le sujet des fermetures est figé.

Lonny BOURADA (SUD) juge que la question des implantations et de leur évolution est liée au phénomène des RPS. Les décisions de déménagement des bases impactent toujours les agents.

Carole DAROQUE (SUD) invoque les chiffres de l'activité dans le sud de la Champagne et note qu'elle se maintient à un niveau soutenu. Le besoin est clairement identifié et le gain de temps et d'argent lié à une nouvelle base dans le secteur a été établi.

Claude GITTA juge que tous ces arguments ont été soumis et répétés. Il souligne toutefois le caractère fluctuant de l'activité.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime que le niveau d'activité justifie de façon évidente la création d'un centre dans l'agglomération de Troyes. L'administration semble avoir admis ce fait, mais le blocage provient du SPSI qui fonctionne avec une enveloppe fermée. Ainsi, toute ouverture de base suppose d'en fermer ailleurs.

Carole DAROQUE (SUD) suggère la fermeture de la base des Escarnotières.

Claude GITTA fait valoir qu'il s'agit d'une base annexe provisoire.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) rappelle qu'elle a vocation à fermer dès lors que les nouveaux locaux de la base de Metz seront disponibles.

Claude GITTA le confirme.

Carole DAROQUE (SUD) estime que la base des Escarnotières n'est pas gérée comme une base annexe. Elle donne l'exemple du courrier adressé aux agents de cette « annexe » qui n'est pas transmis par le gestionnaire de centre de Saint-Martin-des-Prés lorsqu'il arrive dans cette base. En effet, le GMC estime que ce courrier ne le concerne pas.

Claude GITTA estime qu'il n'est pas utile de dramatiser et d'envenimer la situation. Chacun doit faire en sorte de trouver des solutions afin de fluidifier les échanges. Concernant le courrier, une boîte aux lettres existe aux Escarnotières.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne que la résidence administrative des agents est toujours située à Saint-Martin. Il est donc normal qu'ils reçoivent des courriers dans cette base.

Claude GITTA juge qu'il est possible de trouver des solutions pour transmettre les courriers ou pour recevoir les lettres directement aux Escarnotières.

Carole DAROQUE (SUD) indique que les agents des Escarnotières ne disposent plus de bannettes pour le courrier à Saint-Martin. Elle ajoute que cette annexe est autogérée et que plusieurs problèmes restent en attente de solution.

Claude GITTA objecte que l'annexe des Escarnotières n'est pas autogérée et que des solutions seront trouvées.

Carole DAROQUE (SUD) invite Claude GITTA à consulter les registres Hygiène et Sécurité où les agents ont listé tous les problèmes.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) précise qu'ils seront étudiés en CHSCT.

Xavier ANTOINE (CGT Culture) suggère de les examiner avant le prochain CHSCT, qui est prévu pour le 24 novembre, afin de ne pas laisser ces questions en suspens trop longtemps.

XIV.HARMONISATION FONCTIONNELLE DES DIRECTIONS INTERRÉGIONALES

- **Mise en œuvre en GEN**

Claude GITTA précise que la mise en œuvre est en cours.

Frédéric MAILLARD indique qu'un séminaire organisé par la Direction s'est déroulé les 8 et 9 octobre et a rassemblé les Directeurs des interrégions et les futurs Secrétaires généraux et RST. L'objectif était de faire le point sur la mise en place de l'harmonisation fonctionnelle des DIR.

Claude GITTA précise qu'en GEN, des ajustements doivent être apportés pour atteindre le schéma cible, notamment en termes de réorientations de certains liens hiérarchiques. Ainsi, les AT, les GMC et les gestionnaires de collection doivent passer sous la responsabilité directe des Responsables scientifiques et techniques. Par ailleurs, un poste d'adjoint AST a été créé en Champagne et une assistante de Direction et une assistante chargée des conventions ont été recrutées. Claude GITTA souhaite la création de 2 autres postes, dont la pérennisation du poste de l'assistante de gestion qu'il entend intégrer à l'AREP 3. Il espère aussi créer un cinquième poste d'Assistant opérationnel pour correspondre à l'effectif si cela s'avère nécessaire. Les AO sont en effet censés gérer 40 agents.

Claude GITTA indique que l'objectif du séminaire était d'étudier la façon de faire vivre le projet dans les DIR.

Frédéric MAILLARD explique que le séminaire s'est déroulé au fil d'exercices coachés par des professionnels. Ce travail a mis en exergue le fort besoin d'interaction entre les DIR et le Siège. L'idée selon laquelle cet aspect doit être largement amélioré fait consensus.

Claude GITTA indique que cette dimension n'était pas prévue et que les travaux se sont orientés sur le sujet des relations entre Siège et DIR au vu de ce constat initial.

Frédéric MAILLARD ajoute que la Direction générale a également pu préciser ses attentes et notamment son besoin de mieux identifier les interlocuteurs au sein des DIR. Il note que l'INRAP est

une institution récente et que la volonté de la Direction générale consiste à instaurer une architecture nationale et transversale.

Claude GITTA confirme que ces enjeux d'organisation sont importants et doivent pouvoir garantir le rayonnement futur de l'établissement.

Frédéric MAILLARD indique que la mise en place du SGA répond à la même volonté, à travers l'harmonisation des reportings.

Claude GITTA relève que le déploiement du dispositif doit être affiné au cours de l'année 2016. La Direction générale entend instaurer une plus grande fluidité des échanges entre les centres de recherche, les DIR et le Siège. Au final, il juge que ce séminaire s'est déroulé de façon constructive.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaite obtenir les noms en face des fonctions au sein de l'organigramme de GEN actuel.

Claude GITTA en prend note et se propose de livrer ce document pour la fin de l'année.

XV. EXTERNALISATION DES PRESTATIONS : EXAMEN DES COÛTS LIES A L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, AUX DÉPLACEMENTS ET HÉBERGEMENTS

Claude GITTA indique qu'il n'a pas eu le temps de travailler sur ce sujet. Il se propose de présenter les contrats des prestataires prochainement (notamment celui de la société de nettoyage). Concernant l'entretien des bâtiments, Éric HONNORÉ et Yannick HECKEL pourront apporter des réponses. Enfin, les voyages et hébergements sont gérés par Globéo, mais il ne dispose pas de visibilité comptable sur ce point, car ce dossier est géré par le Siège. La DIR exprime ses demandes au prestataire, mais Globéo transmet les données financières directement au Siège.

Claude GITTA précise que la comptabilité analytique de l'INRAP doit être améliorée afin de mieux maîtriser les coûts. À ce jour, il n'existe pas d'outil à même d'affiner l'exercice. La DAF affecte les charges de déplacement aux différentes interrégions en fonction de ratios et non sur des bases de dépenses réelles.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) confirme l'existence de ce fonctionnement qui aboutit parfois à une mauvaise répartition des moyens, en véhicules notamment. Il estime par ailleurs qu'il serait intéressant d'évaluer le coût de l'entretien des bâtiments de la DIR par les prestataires extérieurs qui assurent le nettoyage. En effet, la pratique généralisée de l'externalisation de ce type des prestations ne tient pas toujours compte du coût final. Or il doit être comparé à la réalisation de cette tâche en interne.

Claude GITTA en prend note.

XVI. QUESTIONS DIVERSES

- **Problèmes d'équipement d'appareil photo en Champagne-Ardenne et de l'interrégion**

Claude GITTA indique que s'il manque des appareils photo, il est possible d'en acquérir, dans le respect de la politique de dotation.

- **Impact de la grande région sur l'organisation de l'INRAP GEN**

Claude GITTA fait savoir que la question du redécoupage des interrégions de l'INRAP n'est pas à l'ordre du jour. Malgré les demandes répétées formulées à la DG, aucun élément n'a été fourni.

Frédéric MAILLARD ajoute que la DG a indiqué qu'il n'existait aucun impact juridique pour le moment.

Claude GITTA souligne qu'au départ, il existait uniquement une région Grand Est mais que le fonctionnement était compliqué. Actuellement, l'activité de GES représente la moitié de l'activité de GEN. En tout état de cause, la question de la grande région sera étudiée une fois son fonctionnement en place. Il précise que le pôle patrimoine de la DRAC de la grande région sera basé à Châlons. La réforme est menée en 2 temps et la question des établissements publics sera sans doute étudiée dans un second temps.

- **Installations de travail pour nouveaux spécialistes (carpologues, céramologues, imagerie, binoculaire, espace de travail, installation de collections de référence)**

Claude GITTA demande des précisions sur les besoins en question.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) précise que la question a été posée par les agents champenois en vue de l'arrivée de nouveaux spécialistes. Il sera nécessaire de disposer d'espaces de travail élargis.

Claude GITTA en convient. Il suggère d'attendre l'arrivée des spécialistes afin de dresser un état des lieux précis des besoins avec eux.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) note que les carpologues n'exigent pas beaucoup d'espace pour travailler, contrairement aux céramologues qui ont besoin d'étaler leur matériel. Or de nouveaux céramologues vont rejoindre les équipes en Champagne.

Claude GITTA précise que le calibrage des bases sera établi en fonction du cahier des charges tel que validé par le CTC.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne que dès à présent, certains agents ne peuvent pas travailler dans de bonnes conditions par manque d'espace. À Reims, certains céramologues travaillent dans le dépôt.

Claude GITTA relève qu'il existe également des espaces vides dans certaines bases. Il concède toutefois que le manque d'espace est réellement problématique à Reims.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne qu'il est nécessaire de déterminer rapidement où vont travailler les nouveaux arrivants en Champagne. La situation est critique et les OS n'ont pas besoin d'assombrir le constat.

Claude GITTA répond que certains acteurs ont tendance à dramatiser les situations. Il rappelle que le projet de la nouvelle base de Châlons, qui prévoyait d'accueillir 70 agents, a été stoppé et que le problème a ainsi été repoussé à plus tard. Pourtant, cette nouvelle base aurait été tout à fait opportune. Ainsi, il ne blâme pas l'équipe de Direction actuelle qui doit mener à bien une analyse de fond, car l'étude précédente n'a pas été menée à son terme. La DG hérite, en outre, du SPSI instauré à l'époque.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) identifie malgré tout une situation de blocage.

Claude GITTA explique également que le projet champenois n'est pas prioritaire aux yeux de la DG, car d'autres interrégions rencontrent des difficultés quant à leurs implantations. Ainsi, il souligne que la Bretagne dispose d'une unique base, malgré un niveau d'activité appréciable. Le Siège fait donc face à un pilotage complexe et doit effectuer des choix sur le plan national. De même, les agents de GSO parcourent davantage de distance que ceux de GEN car les bases sont plus éloignées les unes des

autres. Ainsi, il prend en compte le ressenti des agents de l'interrégion, mais replace les enjeux dans le contexte national.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne qu'outre l'exiguïté des locaux de la base de Saint-Martin au regard de l'effectif, les bâtiments sont vétustes et partiellement inadaptés.

Claude GITTA confirme que ce constat n'est pas nouveau.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime que la solution doit désormais intervenir rapidement.

Claude GITTA en convient, mais préfère que l'option de l'ouverture d'une base à Troyes ne soit pas totalement écartée par la DG plutôt que d'annoncer une décision hâtive. Cependant, il regrette qu'au cours de l'instruction du dossier, l'orientation ait évolué quant aux différentes hypothèses de l'étude de mobilité. En effet, il a été décidé de ne présenter que le choix des 2 bases lors de la restitution, ce qui s'est avéré maladroit et contre-productif.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) confirme que ce procédé a contribué à entamer la confiance des agents dans la démarche. Ils ont eu le sentiment que la concertation était purement factice.

Claude GITTA a regretté ce procédé également, mais souligne qu'il n'en est absolument pas responsable. Il remercie les participants du CTS pour la qualité des échanges et lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

Le Président
Claude GITTA

Le Secrétaire
Frédéric MAILLARD

Le Secrétaire Adjoint
Michel KASPRZYK